

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trente juin à dix neuf heures  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

**Etaient présents** : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice, Messieurs ROUGET Nicolas, , HEITZMANN Fabrice,

**Absents excusés** : Messieurs MARANT, Christian, DELORME Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur COLLARDOT, DETAIN Gérald MONVAILLIER Frédéric a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne KEMPF, Monsieur Hubert VINEL

**Secrétaire de séance** : Madame Béatrice POME

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :

## **Article 1 : Emprunt**

### **Pour financer les travaux de voirie 2016 et la mise aux normes PMR des bâtiments communaux qui ont été portés au budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté un emprunt de 100 000.00 €, à taux fixe et dont le remboursement s'effectuera sur 10 ans

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

- + Taux fixe de 0.99%
- + Remboursement trimestriel
- + Durée : 10 ans
- + Frais de dossier : 0.15% déduit du 1<sup>er</sup> déblocage des fonds
- + Amortissement : capital progressif

- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoins les impositions nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat.

## **Article 2 : Contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux incendie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'entretenir les bouches et poteaux incendie de la commune.

La convention passée avec la Lyonnaise des Eaux pour cet entretien étant arrivée à expiration il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DONNE** un avis favorable pour le renouvellement du contrat avec la société Lyonnaise des Eaux pour l'entretien des 11 poteaux incendie de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de ce contrat

## **Article 3 : Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages gaz**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

- 1) Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant sur la revalorisation de cette redevance

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 201 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année,

Longueur sur voies communales : 4 906 mètres

Redevance occupation du domaine public (RODP):  $((0.035 \times 4\,906) + 100) \times 1.16 = 315.20 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

- **ACCEPTE** le montant de ces redevances fixées à 315.00 € pour l'année 2016

#### **Article 4 : Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de sécurisation du village. Suite aux essais de mise en place d'une chicane réalisée par le Conseil départemental et compte tenu des résultats probants sur la limitation de vitesse Monsieur le Maire a sollicité la mise en place définitive du dispositif avec le report de la demande d'aide correspondante.

Les radars pédagogiques ont été commandés ainsi que les panneaux « voisins vigilants » et la balise.